

Séance du 31 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges, Pernet et Mmes Chiron, Kahane

Excusés : Mr Pesson et Mme Puravet

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 8

Date de convocation : 27/01/2025

Date d'affichage : 27/01/2025

Délibération n°20250131_010

Objet : Dispositif de solidarité départementale

Vu l'état d'usure des deux tondeuses dont dispose la commune ainsi que les défauts de sécurité et de protection des cloches de l'église,

M. le Maire propose d'acheter deux tondeuses neuves et de procéder à la mise en sécurité des cloches de l'église.

Au vu des offres proposées, ce sont les entreprises Bardin et Bodet qui ont été retenues.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- coût total : 13 100,70 € HT
- dispositif de soutien du Département : 5 000 €
- autofinancement : 8 100,70 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'arrêter le projet
- d'adopter le plan de financement ci-dessus
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de 5 000 €
- d'inscrire cette opération au budget primitif 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice Deschamps

